

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS POUR DES JURYS DANS LE CADRE DU
CONCOURS D'ENTRÉE AUX CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR (CPES) AU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL
DADI À CRÉTEIL**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la définition des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;

VU la délibération n°CT2019.3/081-1 du 19 juin 2019 autorisant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir à solliciter l'agrément pour le dispositif des classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) pour le conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT la nécessité d'organiser un concours d'entrée aux CPES ;

CONSIDERANT qu'afin de constituer les jurys de ce concours d'entrée, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir fait appel à des intervenants extérieurs ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Sont créées vingt-deux vacances pour l'organisation de jurys dans le cadre du concours d'entrée aux classes préparant à l'enseignement supérieur (CPES) au Conservatoire Régional Marcel Dadi à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/06/21
Accusé réception le	17/06/21
Numéro de l'acte	DC2021/485
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210603-lmc125250A-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 16 juin 2021.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/06/21
Accusé réception le	17/06/21
Numéro de l'acte	DC2021/485
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc125250A-AU-1-1

Création de vacances de jury dans le cadre des concours d'entrée aux Classes préparant à l'Enseignement Supérieur

Session 2021

Nature de la vacation	Profession du vacataire	Nombre de vacances	Nombre d'heures par vacation	Date et heure	Lieu	Rémunération brute
Jury	Professeur de percussions	2	4h	17 juin 9h à 13h	conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25€
Jury	Professeur de clarinette	1	7h	17 juin 14h-21h	conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25€
Jury	Professeur de flûte traversière	1	7h		conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25€
Jury	Professeur de Piccolo	1	7h		conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25€
Jury	Professeur d'accompagnement	2	8h		18 juin 9h30-17h30	conservatoire Marcel Dadi à Créteil
Jury	Professeur de chant	2	8h	conservatoire Marcel Dadi à Créteil		25€
Jury	Professeur de guitare	1	4h	20 juin 9h-13h	conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25€
Jury	Professeur de violon	1	4h		conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25€
	Professeur D'alto	1	4h		conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25€
Jury	Professeur de violoncelle	1	4h		conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25€
Jury	Professeur de clavecin	1	4h		21 juin 9h-13h	conservatoire Marcel Dadi à Créteil
Jury	Professeur d'accompagnement	1	4h	conservatoire Marcel Dadi à Créteil		25€
Jury	Professeur de piano	2	7h	21 juin 14h à 21h	conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25€
Jury	Professeur de chant	1	7h		conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25€
Jury	Professeur de piano	2	8h	22 juin 10h-18h	conservatoire Marcel Dadi à Créteil	25€
Jury	Professeur de			27 juin	conservatoire Marcel	25€

	danse	2	4h	17h30-21h30	Dadi à Créteil	
--	-------	---	----	-------------	----------------	--